

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-49

OBJET : Rapport d'activité 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER par 19 voix pour, 3 contre et 2 abstentions le rapport d'activité 2012.

Fait à Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT